

La déchèterie

La déchèterie de Virelade est située 1 La Barbouse Route de St-Michel-de Rieufret 33720 VIRELADE

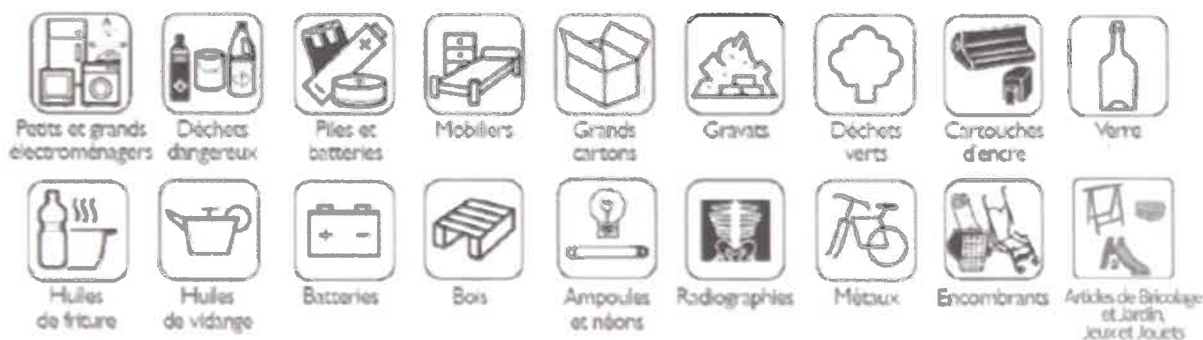
HORAIRES D'HIVER Du 16 septembre au 14 juin	HORAIRES D'ETE Du 15 juin au 15 septembre
Du lundi au vendredi : 13 h - 18 h Le samedi : 8 h 30 - 18 h Le dimanche : 8 h 30 - 13 h	Du lundi au vendredi : 7h30-13h Le samedi : 7h30-13h30 Le dimanche : 7h30-13h

Pour accéder à la déchèterie, il est nécessaire de disposer d'une **carte d'accès**.

Pour en faire la demande, remplissez le formulaire en ligne : <https://pgd.convergence-garonne.fr/3/mes-demarches.html> ou prenez rendez-vous <https://rdv.convergence-garonne.fr/> ou contactez le service Prévention et Gestion des Déchets de la CDC par email à pgd@convergence-garonne.fr

La déchèterie communautaire est réservée aux particuliers, usagers des 13 communes de la Rive Gauche. Pour les professionnels, la déchèterie professionnelle COVED est située à la même adresse.

Déchets acceptés



Dérogation

Pour les véhicules de plus de 2 mètres, il est nécessaire de faire une demande de dérogation auprès de la Communauté de Communes **au moins 48h avant** la date de dépôt souhaitée. Les dérogations sont limitées à 5 dépôts par an par foyer.

L'accès à la déchèterie avec dérogation se fait uniquement du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Pour toute demande de dérogation, il est possible de prendre rendez-vous <https://rdv.convergence-garonne.fr/> ou de contacter le service Prévention et Gestion des Déchets de la CDC par email à pgd@convergence-garonne.fr

L'accès à la partie haute de la déchèterie est limité aux véhicules dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge, champs F2 de la carte grise) est inférieur à 10T y compris avec une dérogation. Ainsi, les véhicules dont le PTAC est supérieur à 10T se verront obliger de décharger sur la partie bas de quai en déchèterie professionnelle et se verront facturer le dépôt selon les modalités choisies par le gestionnaire du site.